



PROCES VERBAL

**DE LA REUNION DU COMITE NATIONAL
DE PILOTAGE DE L'ITIE RCA**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-trois novembre, s'est tenue dans la salle de conférence du Ministère des Mines et de la Géologie, sur initiative du Vice-président, la réunion des membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA.

L'ordre du jour portait essentiellement sur l'harmonisation des points de vue sur les commentaires et observations formulés lors de la deuxième session ordinaire du Groupe multipartite consacrée à l'examen pour adoption du projet d'étude sur la transparence des contrats en République Centrafricaine.

Cette étude a été élaborée par le Cabinet ENERTEAM recruté par le Secrétariat International sur financement de l'USAID.

Les travaux de la réunion du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA ont débuté à 10 heures 04 minutes sous la présidence de Monsieur Joseph BINDOUMI, Président de la Coalition Centrafricaine de « Publiez Ce Que Vous Payez ».

Il a informé les membres des empêchements du Vice-président du Comité National de Pilotage et du Ministre, Coordonnateur National avant de les féliciter d'avoir répondu massivement à l'invitation.

Il a rappelé l'importance de cette séance de travail avant de présenter la méthodologie de travail qui consistait à procéder à la lecture des commentaires de Monsieur NASSIM avant de donner la parole à ceux qui le désirent pour donner leur point de vue et présenter leurs observations et commentaires.

Tous les intervenants ont apprécié la qualité et la pertinence des commentaires de Monsieur NASSIM qui répondent aux attentes de la République Centrafricaine avant de demander au Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA de jouer un rôle d'ambassadeur, étant donné que le secteur minier centrafricain qui fait l'objet d'une convoitise internationale est malheureusement mis en marge à dessein.

C'est pourquoi, les membres ont émis le vœu que le Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA œuvre en synergie avec le Processus de Kimberley pour redorer le blason de la République Centrafricaine et l'amener à occuper la place qui était la sienne sur l'échiquier internationale après la longue traversée du désert.

Les interventions étaient axées essentiellement sur les points suivants : (i) la collecte des données de production ; (ii) la publication des contrats et ; (iii) la divulgation systématique.

DE LA COLLECTE DES DONNEES DE PRODUCTION

Les Représentants du Gouvernement ont noté que la réforme du Code Minier ne vise pas à verrouiller la chaîne de production et de commercialisation tel que mentionné au point 8.1.2 de la page 47.

Ils ont proposé plutôt le terme assainissement à cause du caractère artisanal de l'exploitation minière en République Centrafricaine qui rend difficile la collecte des données de production.

Cette difficulté trouve sa source dans la moralité des opérateurs du secteur, la qualité du personnel, le défaut ou la vétusté du matériel et le contrat de partenariat signé entre les sociétés étrangères et les coopératives.

Le Département des Mines et de la Géologie a mis en place en collaboration avec l'USAID un mécanisme de collecte des données à la base, notamment la carte d'artisan, le carnet de production et le cahier des charges. Mais, ce dispositif ne permet pas d'avoir une donnée exhaustive de la production du fait de la prolifération des acteurs miniers illégaux qui procèdent aux collectes et à l'exportation illicites du diamant et or.

Ceci, est l'une des conséquences de la crise militaro politique qui a impacté négativement le fonctionnement de l'administration dans les zones minières.

A cela, il faut ajouter la porosité de nos frontières, le faible niveau des contrôles et la complicité des Institutions Internationales.

La preuve en est que la statistique du marché internationale fait ressortir un volume du diamant et de l'or nettement supérieur à celui déclaré par la République Centrafricaine sans toutefois fournir la source et les acteurs responsables.

Ainsi, la réforme du code minier, loin de verrouiller le secteur minier, a plutôt, supprimé les collecteurs dans la chaîne de production et de commercialisation et a créé une société d'état qui va jouer un rôle central dans la production et la commercialisation du diamant et de l'or.

C'est pourquoi, le Gouvernement centrafricain devra mettre en place un mécanisme avec des dispositifs coercitifs pour disposer à temps réel des données de production.

La représentante des sociétés forestières a fait remarquer qu'une bonne analyse est faite sur la base de la production et de l'exportation avant de démontrer le mécanisme de la collecte des données de production du bois.

Elle a sollicité qu'une réflexion soit menée afin de trouver une stratégie adéquate qui pourrait faciliter la collecte des données de production du secteur minier.

Pour la coalition centrafricaine « Publiez Ce Que Vous payez », la fiabilité des données de production passe par l'industrialisation du secteur minier.



Le Représentant des Bureaux d'Achat Export-Import a rappelé que le Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA mettait des formulaires de déclaration de production et d'exportation à la disposition de tous les opérateurs, dont les données étaient comparées avec celles du Gouvernement. Aussi, il y a lieu de redynamiser la cellule qui s'en occupe au sein du Secrétariat Technique, ce qui aura l'avantage de corriger certaines faiblesses.

En conclusion sur ce point, les membres du GMP, ont demandé au consultant de nuancer le terme verrouillage et d'insérer dans le rapport les initiatives en cours ou en phase d'essai pour améliorer la collecte des données de production.

Ils ont encouragé les représentants des secteur minier et forestier à réfléchir sur une stratégie adéquate qui permettrait non seulement de corriger les faiblesses et d'optimiser la collecte des données de production, mais surtout de réduire la sortie illégale de nos minerais et bois.

DE LA PUBLICATION DES CONTRATS

Les Représentants du Gouvernement ont rappelé que la République Centrafricaine a inscrit dans la Constitution en son article 60, la notion de la transparence des contrats du secteur minier et que tous les textes y relatifs sont disponibles au Secrétariat Général du Gouvernement qui les publie dans le Journal Officiel.

Ainsi, l'adhésion de la République Centrafricaine à l'ITIE est une marque de la réelle volonté du Gouvernement à faire de la transparence dans les secteurs minier, pétrolier et forestier un mode de bonne gouvernance.

La Société Civile a loué la sagesse du Vice-président du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA pour avoir convoqué cette réunion qui aura l'avantage de revoir et améliorer le rapport sur l'étude de la transparence dans les contrats en République Centrafricaine.

Les Représentants de la Société Civile ont fait remarquer qu'il faut dissocier les situations de fait des situations de droit dans la notion de transparence qui fait ressortir deux aspects à savoir les références et les vérificateurs. Les références sont les textes (Constitution, Loi, Décret..etc) et les vérificateurs sont les procès-verbaux et les compte-rendu.

Pour la société civile, contrairement à ce que le Consultant a relevé à la page 41, le Collège de la Société Civile et le Secrétariat Technique ont déjà entamé une action concrète à la divulgation des contrats en ce sens que le Collège de la Société Civile avait déposé un avant-projet d'un texte portant publication des contrats en s'inspirant de celui de la République Démocratique du Congo.

Compte tenu de la déclaration du Ministre des Mines et de la Géologie selon laquelle les contrats miniers sont publiés dans leur intégralité sur le site du Ministère des Finances, il serait judicieux de compléter le cadre légal et institutionnel de la mise en œuvre de l'ITIE-RCA par un texte ordonnant expressément leur publication.

La Société Civile a souhaité vivement la tenue d'un atelier afin d'avoir une meilleure compréhension de la publication des contrats et de la divulgation des contrats qui rassurerait les investisseurs étrangers et améliorerait le climat des affaires en République Centrafricaine.

DE LA PUBLICATION SYSTEMATIQUE DES DONNEES.

La Société Civile a constaté que les informations sur les contrats en particulier et sur les secteurs minier et forestier en général postées sur le site web du Ministère des Finances ne sont pas facilement accessibles contrairement aux sites web étrangers qui fournissent des informations avec plus de précision et de détails.

A titre illustratif, les informations sur le volume de production et d'exportation du diamant centrafricain sont publiées sur le site web du Processus de Kimberley International après validation par le groupe de travail de statistiques du PK.

La représentante des sociétés forestières a informé les membres du GMP que les sociétés forestières disposent des sites web privés où toutes les informations sont publiées à l'attention de leurs clients.

Les membres du Comité National de Pilotage de l'ITIE-RCA ont reconnu que l'environnement général de publication des informations sur le secteur minier et forestier éprouve des difficultés du fait de la carence des professionnels (webmasters).

Ils ont recommandé une accessibilité facile aux informations fiables et à jour en exhortant les départements concernés et les entreprises des secteurs minier et forestier à créer les sites web qui doivent être gérés par des professionnels.

En définitive, les membres du Comité National de Pilotage ont pris en compte tous les commentaires de Monsieur NASSIM, sous réserve des observations qui relèvent de la compétence du Secrétariat Technique de l'ITIE-RCA et excepté les points soulevés ci-haut.

C'est à 12 heures 14 minutes que le Président a levé la séance après avoir reçu les orientations du Ministre Coordonnateur National sur l'acheminement des commentaires du GMP au Consultant dont le contrat expire le 30 Novembre 2022.

Fait à Bangui, le 25 Novembre 2022

LE RAPPORTEUR


Jean Blaise YARISSEM

LE PRESIDENT


Joseph BINDOUMI